



Ville de  
**Montauban**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SESSION ORDINAIRE**  
*Séance du 28 juin 2021*

**N°127/06/2021 : AFFECTATION DES RESULTATS 2020 BUDGET PRINCIPAL**

*L'an deux mille vingt et un, le lundi 28 juin à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis à l'espace Valorem – 95 Grande rue Sapiac, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 22 juin 2021.*

**Présents : 38**

Mesdames, Messieurs, Axel de LABRIOLLE, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Philippe BECADE, Clarisse HEULLAND, Claude JEAN, Véronique LAGARRIGUE, Daniel BORY, Pauline FORESTIE, Khalid LAABID, Nadia CHEKLIT, Sabine SI BELKACEM-CONDAMINES, Jean Martial DEJEAN, Nadine BON, Philippe FASAN, Muriel GIANOLA, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Danielle AMOUROUX, Gérard CATALA, Bernard BOUTON, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Anne-Marie GRIMAL, Sophie LARAN, Fabrice MIEULET, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Arnaud MOURGUES, Solal GEA, Jeannine MEIGNAN, Michel CAPPELLETTI, Rodolphe PORTOLES, Jacques ZAMUNER, Sandrine LAGARDE, Arnaud HILION, Laetitia DESGUERS, Valérie CAURO

**Pouvoirs : 10**

Mesdames, Messieurs Marie-Claude BERLY à Philippe BECADE, Jean-Pierre FOISSAC à Bernard BOUTON, Angèle LOUCHARTE à Annie GUILLOT, Marie-Agnès DETAILLEUR à Valérie CAURO, Mathieu PERGET à Daniel BORY, Quentin SUCAU à Arnaud MOURGUES, Ambre LOPEZ-GIMENEZ à Solal GEA, Olivier FOURNET à Arnaud HILION, Stéphane GONZALEZ à Laetitia DESGUERS, Lucie FOURNEL à Jacques ZAMUNER

**Absent : 1**

Madame, Monsieur Andréa CARO

**Monsieur Thierry DEVILLE donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération n° 23 du 25 février 2021 portant adoption du budget primitif 2021 du budget principal de la Ville.

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs 2020 du budget principal de la Ville.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le résultat d'un exercice peut être défini comme étant la différence entre les titres et les mandats émis d'une part, les restes à réaliser en investissement (pas de restes à réaliser en section de fonctionnement) et les résultats antérieurs d'autre part.

A la clôture de l'exercice 2020, le résultat du budget principal de la Ville de Montauban constaté au compte administratif est le suivant :

Déficit Global d'Investissement	- 3 021 640,98
Dont Excédent du solde d'exécution reporté (hors restes à réaliser)	750 886,29
Dont Solde Budgétaire des Restes à Réaliser	- 3 772 527,27
Excédent global de fonctionnement	3 601 681.89
Résultat global de clôture, en tenant compte des restes à réaliser	580 040.91

Le résultat excédentaire global de fonctionnement 2020 du budget principal de 3 601 681.89 € sera affecté comme suit :

Couverture du besoin de financement 2020 de la section d'investissement : 3 021 640.98 €

Financement de propositions nouvelles d'investissement (en contribuant à la réduction de l'emprunt d'équilibre de recette inscrit au Budget Primitif 2021) : 259 163.91 €

Financement de propositions nouvelles de fonctionnement : 320 877 €

Au vu de ces éléments, conformément à l'avis de la commission des Finances du 14 juin 2021, il vous est demandé de bien vouloir :

- affecter les résultats 2020 du budget principal tels que présentés.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTÉE PAR 38 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET ABSTENTION(S) : 10.**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **05 JUIL. 2021**

De sa publication et/ou affichage le : **05 JUIL. 2021**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 28 juin 2021

Maire,  
Axel de LABRIOLLE

